

DÉCRET N° 2018- 046 du 15 fevrier 2018

portant nomination de Monsieur **Félicien DAKODO** en qualité d'Agent comptable central du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 janvier 2018,

D É C R È T E :

Article premier

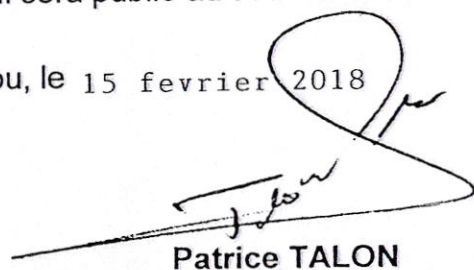
Monsieur **Félicien DAKODO** est nommé Agent comptable central du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

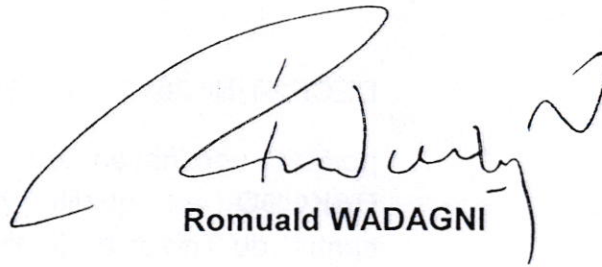
Fait à Cotonou, le 15 fevrier 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 INTERESSE 1 JORB 1.